

Déclaration CFDT PSTE Commission de suivi des CCNT dans les ARS Une annulation qui ne passe pas !

Le 18 octobre dernier nous vous faisons part de notre mécontentement face au report de la commission CCNT dans les ARS initialement prévue le 19 octobre !

Depuis l'option prévue le 7 décembre a été reportée.

Ce qui est une première puisque l'accord stipule que cette commission doit se réunir annuellement.

Pour compenser cette indigence, deux dates étaient annoncées au calendrier 2023, les 1er mars et 29 mars.

Elles viennent d'être annulées sans donner aucune perspective de nouvelle réunion.

L'Ucanss n'est pas responsable de ce nouvel affront au dialogue social, entièrement imputable aux responsables du ministère de la Santé et de la Prévention, en charge des affaires sociales.

Il n'en demeure pas moins que l'Ucanss doit agir pour faire remonter notre indignation auprès des pouvoirs publics.

Tous les ans, les réunions concernant les ARS sont annulées ou déplacées le plus tard possible...et quand elles se tiennent, c'est un agent de la fonction publique sans connaissance suffisante du dossier qu'on délègue. Retards systématiques, absences de réponses, documents approximatifs...

C'est insupportable !

Comment faire croire ensuite que les services ministériels concernés sont à l'écoute des salariés qui travaillent dans les ARS ?

On peut se louer que ce type de pratique systématique n'ait jamais eu cours à l'Ucanss. Les calendriers fixés en commun ont toujours été tenus et si une

date doit être déplacée pour une impossibilité des caisses nationales, elle l'est la plupart du temps de concert entre les partenaires sociaux.

La **CFDT** accepte d'autant moins ce comportement des services du Ministère responsable de l'organisation de ces réunions.

La **CFDT** demande à l'Ucanss, en sa qualité de chambre patronale garante des questions relatives au personnel sous les trois conventions collectives du Régime général, de faire remonter son exaspération aux pouvoirs publics.

Il s'agira de veiller à ce que cette année 2023 soit la dernière où les représentants du Ministère méprisent les représentants des organisations syndicales du Régime général et tiennent enfin les engagements qu'ils ont souscrits.

Le 1^{er} mars 2023